

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2019

Le projet de procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical Réunion du 11 décembre 2019 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 11 décembre 2019 à 14h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 octobre 2019**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Décision modificative n°3 pour l'exercice 2019**
4. **Compte-rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 26 novembre 2019**
5. **Marché d'exploitation et de surveillance des ouvrages de Naussac**
6. **Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Naussac**
7. **Renouvellement de la convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne**
8. **Projet d'aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
9. **Animation territoriale dans le domaine de la prévention des inondations**
10. **Subventions « Patrimoine »**
11. **Soutien d'effectifs en saumons 2019-2020 (Affectation de crédits de report et autorisation d'engagement)**
12. **Modification des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement**
13. **Approbation des budgets principal et annexes 2020**
14. **Programmes d'action 2020 des SAGE et CT portés par l'Etablissement**
15. **Gestion du patrimoine foncier**
16. **Gestion du personnel**
17. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

Mme Michelle RIVET Centre-Val de Loire

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT Cher

M. Fabrice BOIGARD Indre-et-Loire

M. Jean-Paul BOISNEAU Maine-et-Loire

M. Louis DE REDON représenté par M. Yves GEORGE Loir-et-Cher

Mme Christiane JODAR Loire

M. Bernard PALPACUER Lozère

M. Jean-Luc POIDEVINEAU Maine-et-Loire

Mme Nathalie ROUSSET Haute-Loire

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-Pierre BELLEIL Pays d'Ancenis

M. Philippe CHAMBRIER Territoires Vendômois

M. Michel CONTOUR Agglopolys

M. Jean-Louis DEMOIS Angers Loire Métropole

M. Alain DESSERT Moulins Communauté

Mme Isabelle DEVAUX Saumur Val de Loire

M. François DUMON Vierzon Sologne Berry

M. Xavier DUPONT Touraine Ouest Val de Loire

M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération

M. Jacques GUEGNARD Loire Layon Aubance

M. Jean-Pierre GUÉRIN Montluçon Communauté

SICALA

M. Georges ASSEZAT Haute-Loire

Délégations de vote

M. François BERGER (Conseil départemental de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET

M. Jean-Pierre BERGER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR

M. Georges BORDAT (Le Grand Charolais) à M. Xavier DUPONT

M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire) à M. Michel CONTOUR

Mme Frédérique COLAS (Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté) à Mme Michelle RIVET

M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Jean-Pierre BELLEIL

M. Sylvain DARDOULLIER (Forez-Est) à M. Jacques GUEGNARD

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays-de-la-Loire) à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Isabelle DEVAUX

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. François DUMON

M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à M. Alain DESSERT

M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Jean-Luc POIDEVINEAU

Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Yves GEORGE

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Fabrice BOIGARD

M. Gabriel MAQUIN (Conseil départemental de l'Allier) à M. Jean-Pierre GUÉRIN

M. Jean-Claude MORIN (Conseil départemental du Cher) à M. Patrick BAGOT

M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Bernard PALPACUER

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRÉCHET

M. Maurice WEISS (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Georges ASSEZAT

Excusés

Mme Stéphanie ANTON

M. Christian BARLE

M. Jean-Luc BERGEON

M. François BERGER

M. Jean-Pierre BERGER

M. Georges BORDAT

M. Hicham BOUJLILAT

Mme Jocelyne BOUQUET

M. Jean-Paul BRINGER

Mme Andréa BROUILLE

M. Claude CHANAL

Mme Carole CHENUET
M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Christian CHITO
Mme Frédérique COLAS
M. Philippe COULON
M. Christian COUTURIER
M. Sylvain DARDOULLIER
M. Louis DE REDON
M. Pierre DOURTHE
M. Christian DUMAS
M. Bruno DURAND
M. Thierry GAILLARD
Mme Cécile GALLIEN
M. Laurent GERAULT
Mme Chantal GIEN
M. Alain HERTELOUP
M. Freddy HERVOCHON
M. Guy HOURCABIE
M. Jean-Charles JUHEL
M. Joseph KUCHNA
M. Jérémie LACROIX
Mme Brigitte LARDY
M. Didier LAVILLE
M. Bernard LEBEAU
M. Jean-Claude LEBLANC
Mme Catherine LHÉRITIER
M. Bruno LIANCE
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ
Mme Aurélie MAILLOLS
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Gérard MALBO
M. Gabriel MAQUIN
M. Louis-François MARTIN
M. Eric MESEGUER
M. Jean-Claude MORIN
Mme Nathalie POIRIER

M. Eric PROVOST
M. Jean-Luc RIGLET
Mme Nadine RIVET
Mme Bernadette ROCHE
M. Henri SABAROT
Mme Dominique SARDOU
M. Bernard SAUVADE
M. Jean-Pierre TAITE
Mme Marie-Thérèse VIALLE
M. Jean-Pierre VIGIER
M. Rémy VIROULAUD
M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée
M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux
M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations
Mme Sylvie ASSELIN, chargée de communication

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

19-79-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 octobre 2019
19-80-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et la composition de ses instances
19-81-CS	Décision modificative n°3 du budget principal 2019
19-82-CS	Reprises de provisions semi-budgétaire au budget principal
19-83-CS	Décision modificative n°3 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2019
19-84-CS	Reprises de provisions semi-budgétaire au budget annexe
19-85-CS	Exploitation et surveillance des ouvrages de Naussac 2020-2024
19-86-CS	Gestion du patrimoine foncier sur le site de Naussac – Occupation des parcelles par RTE et le Conseil Départemental de la Lozère
19-87-CS	Convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

- 19-88-CS Attribution d'une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- 19-89-CS Attribution d'une subvention à l'association SOS Loire Vivante – ERN France
- 19-90-CS Affectation de crédits de reports
- 19-91-CS Opération temporaire de soutien de l'effectif en saumons dans le bassin de la Loire 2019-2020 – Autorisation d'engagement / crédits de paiement
- 19-92-CS Modification des seuils applicables aux marchés passés en application du droit de la commande publique
- 19-93-CS Budget primitif du budget principal 2020
- 19-94-CS Reprises de provisions semi-budgétaire au budget principal
- 19-95-CS Budget primitif du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2020
- 19-96-CS Reprises de provisions semi-budgétaire au budget annexe
- 19-97-CS Budget primitif du budget annexe « infrastructures de protection contre les inondations » 2020
- 19-98-CS Contribution des membres 2020 – Budget principal et annexe
- 19-99-CS Utilisation des crédits de reports pour le paiement de la contribution 2020
- 19-100-CS Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2020
- 19-101-CS Programme d'actions SAGE Loire amont 2020
- 19-102-CS Programme d'actions SAGE Loire en Rhône-Alpes 2020
- 19-103-CS Programme d'actions SAGE et CT Haut Allier 2020
- 19-104-CS Programme d'actions SAGE Allier aval 2020
- 19-105-CS Programme d'actions Contrat territorial Val d'Allier alluvial 2020
- 19-106-CS Programme d'actions SAGE Sioule 2020
- 19-107-CS Programme d'actions SAGE Cher amont 2020
- 19-108-CS Programme d'actions SAGE Cher aval 2020
- 19-109-CS Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2020
- 19-110-CS Programme d'actions SAGE Val Dhuy Loiret 2020
- 19-111-CS Programme d'actions SAGE Loir 2020
- 19-112-CS Site du Veudre – Renouvellement de conventions de subvention avec les communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
- 19-113-CS Site de Serre de la Fare – Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes portant sur la gestion des biens agricoles de l'Etablissement

- 19-114-CS Prolongation de mission au sein du Service Aménagement et Gestion des Eaux
- 19-115-CS Transformations de postes au titre de l'avancement de grade
- 19-116-CS Mise en place du télétravail
- 19-117-CS Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, merci d'être présents pour ce Comité Syndical. Bravo à tous ceux qui sont là, qui ont bravé les grèves de la SNCF, le mauvais temps.

On a un ordre du jour assez chargé, avec en plat de résistance le budget, mais j'espère qu'on pourra aller assez vite parce qu'on a une CAO prévue à 16h00 et surtout un rendez-vous avec le Préfet de bassin à 16h30 en Préfecture. L'avantage, c'est qu'il est à côté mais si on pouvait avoir fini, ça serait très bien.

Avant tout, je voulais remercier Madame Michelle RIVET, Conseillère régionale du Centre-Val de Loire, de nous accueillir. Merci à vous. On est content d'être ici au siège statutaire de l'Etablissement, qui plus est en plein centre ce qui est bien pratique.

On va commencer. Aujourd'hui, nous avons 16 points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 octobre 2019

Est-ce qu'il appelle des commentaires, des questions ?

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

Monsieur Bernard LEBEAU est désigné comme titulaire en lieu et place de Madame Françoise HAMÉON pour le Conseil Départemental de Loire-Atlantique. J'ai cru comprendre de Monsieur LEBEAU n'était pas présent aujourd'hui mais on lui souhaite quand même la bienvenue dans nos instances au sein de l'Etablissement.

3. Décision modificative n° 3 pour l'exercice 2019

Comme dans beaucoup d'instances, en fin d'année, on regarde à être le plus précis possible par rapport à l'exécution. Ce qui est important, c'est que ce projet de décision modificative n'entraîne pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire. Je pense que c'est quand même la base. On n'ira pas vous demander plus de sous.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Il s'agit de redéploiement de crédits initialement prévus pour la modernisation des sirènes du barrage de Villerest, qui se passe bien. On arrive au bout, enfin. C'est une bonne chose pour la sécurité. Ceci permettra la réalisation de l'inspection aérienne du parement (50 k€) et l'abondement de la provision pour grosses réparations et gros travaux (300 k€). A noter par

ailleurs, sur le budget principal, l'ajustement à la baisse des crédits en lien avec la réduction notamment des salaires d'agents du fait des mobilités (-80 k€).

Evaluation et gestion des risques d'inondations du budget principal

Il s'agit du retrait de crédits non utilisés du fait notamment du caractère infructueux de consultations lancées pour la réalisation d'analyses et études.

Aménagement et gestion des eaux

Il s'agit du retrait de crédits prévus pour l'inventaire des zones humides sur les SAGE Cher amont et Cher aval. Faute de confirmation en temps utile de cofinancements sollicités, il est envisagé que ces crédits soient reportés au budget supplémentaire de 2020.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit du retrait des crédits initialement prévus pour assurer la couverture obligatoire du risque de versement d'indemnités de chômage.

A noter également la proposition de délibération pour la reprise de provisions votées dans le cadre du budget primitif 2019 mais qui n'a pas été matérialisée par voie de délibération correspondante.

Cela avait bien été prévu dans les comptes mais cela n'avait pas été matérialisé.

Voilà pour la décision modificative n° 3 pour vraiment être au plus près de la réalité et surtout sans contribution ni redevance complémentaire. C'est vraiment un redéploiement des sommes et c'est le plus important.

Est-ce que cette DM n° 3 appelle des commentaires, des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

4. Compte-rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien d'étiage du 26 novembre 2019

Une réunion toujours très importante.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président.

Cette réunion de la Commission des usagers bénéficiant du soutien des étiages de Naussac et de Villerest est prévue par les textes. Son but est à la fois de rendre compte de la manière dont l'argent a été utilisé et ensuite de recueillir l'accord de la Commission par rapport à la manière dont il est envisagé de l'utiliser pour l'année qui vient.

Il est intéressant de constater que bien qu'il s'agisse d'une redevance conséquente, il n'y a pas, j'allais dire, d'objections des membres de cette commission sur les montants appelés, sachant que cela tient sans doute au fait qu'ils peuvent mesurer toute l'importance du soutien qui leur est apporté au regard de leurs activités respectives.

Le seul point particulier cette année est qu'un certain nombre de questions ont été formulées sur la fixation des objectifs du soutien des étiages. Il a été indiqué que ce n'est pas dans cette commission que ce sujet était à aborder mais bien dans le cadre du Comité de gestion des barrages que la question serait traitée.

Pour le reste, simplement une approbation à la fois de la réalisation des opérations qui étaient prévues dans le budget 2019 et des orientations qui ont été convenues pour le projet de budget 2020.

A noter enfin une dernière chose importante : les usagers du soutien des étiages avaient accepté un principe assez simple, c'est qu'à chaque fois qu'on dégageait des économies, celles-ci iraient abonder la provision pour gros travaux, avec l'idée d'arriver à un montant de l'ordre de 4% du coût des ouvrages considérés, sachant que si on cumule les deux, ça fait plus de 200 M€. Aujourd'hui, donc, les usagers du soutien d'étiage restent toujours dans cette logique-là d'utiliser toutes les économies faites pour abonder la provision pour gros travaux qui permet effectivement de faire face si le besoin s'en faisait sentir.

Voilà, Monsieur le Président, ces quelques éléments, sachant qu'il s'agit seulement de porter à connaissance et que surtout l'intégralité du support documentaire est produit à l'attention des élus. La totalité des diapositives leur est fournie. La seule information qui a été occultée, ce sont les montants correspondant aux opérations qu'il est prévu de réaliser en 2020, de façon à ne pas laisser trace publique des coûts estimés pour les marchés qui seront lancés en 2020.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est toujours une réunion très intéressante. Je n'ai pas assisté à celle-ci mais j'ai assisté à d'autres, les années précédentes, et c'est vrai que se sont des débats constructifs, et en effet les usagers payent et nous permettent d'abonder ce budget très important. Mais cela se passe toujours très bien parce que là on sent qu'on travaille vraiment dans l'intérêt général.

Vous avez dans vos dossiers tout le détail de tout ce travail, sachant qu'au niveau de l'étiage, c'est l'année la plus importante depuis la création de Naussac et de Villerest, la plus grosse année d'étiage jamais eue sur le bassin ligérien. Comme quoi, encore une fois, l'Etablissement a été présent à ce moment-là, au plus fort de l'été.

INTERVENTION DE M. DESSERT

Si vous voulez, sur notre région, on a été impacté par une période où apparemment il y a eu un défaut de lâchures pendant quelques heures, ce qui a provoqué une réaction un peu épidermique des préfets avec une interdiction totale d'irriguer. Je suppose que vous avez pris des mesures pour que cela ne se reproduise pas.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il faut savoir que c'est un épiphénomène, ce qui montre d'ailleurs toute l'importance d'un barrage comme Naussac. Je rappelle que Naussac n'est pas sur la rivière Allier, donc il n'a pas entravé le cours de l'Allier normal. Ce qui veut dire qu'on a vu les difficultés, en quelques heures, à ne pas pouvoir faire de l'étiage. J'ai moi-même rencontré il y a quelques semaines le maire de Vichy qui justement se sert de ça et dit : « *Il faut absolument que demain on apprenne à vivre, parce si un jour il n'y avait plus d'eau dans Naussac, on a vu en quelques heures quelles seraient les incidences* ». Donc, au contraire, il faut qu'on se serve de ça. Là, je pense que c'était dans une période où il manquait beaucoup de personnes susceptibles de prendre les bonnes décisions, au mois d'août. Beaucoup se sont affolés. C'est un épiphénomène pour nous, mais ça démontre toute l'importance du travail que l'on peut fournir entre autres sur Naussac et bien sûr sur Villerest.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Factuellement, simplement indiquer que la conséquence la plus notable, momentanée, ce fut un débit instantané minimum de 8,8 m³/s à Vic-le-Comte pendant +/- 1 heure. Autrement dit, aucun impact sur le soutien d'étiage et le respect des objectifs de soutien d'étiage sur l'Allier et

sur la Loire encore moins, puisqu'à côté il y a aussi Villerest. Par contre comme pour tout incident, à chaque fois on en tire les leçons utiles pour rendre encore plus robuste le système et les mécanismes de fonctionnement. Mais, comme le disait le Président, cela renvoie à la nécessité dans des épisodes de ce type-là, d'apprécier de quoi il s'agit très précisément et d'éviter de basculer dans la bulle médiatique de nature à alimenter, comment dire, des réactions qui émotionnellement peuvent être compréhensibles mais qui opérationnellement peuvent être non contre productives.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est en effet important.

D'autres questions ou prises de parole ?

Pas de vote contre ? D'abstention ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Pour être membre du Comité de gestion de Naussac et Villerest, je voudrais rappeler que cet été a été assez dense au niveau de cette commission puisqu'il a fallu qu'on se réunisse très souvent, sur invitation de la DREAL. Effectivement, on s'est retrouvé en période de crise à partir de mi-juillet et puis début août. Moi je suis surprise effectivement que finalement la préoccupation et ce qui sort aujourd'hui c'est de parler de ce petit incident qu'il y a eu pendant une nuit, parce que la problématique elle n'était pas là, la problématique elle était vraiment sur la gestion de l'eau par rapport aux usages, ce n'était pas ce qui se passait pendant une nuit, quoi. On en a convenu au niveau de tout le groupe, maintenant j'attends que ça prenne effet, mais ayons conscience que ces crises-là peuvent revenir maintenant de façon assez récurrente et plutôt régulièrement, qu'il fallait qu'on puisse travailler pendant l'hiver, en période hors crise, pour savoir comment on gère ces années à venir. On voit bien qu'on met des filières entières en difficulté, on voit bien qu'on commence à ouvrir des questions de conflits d'usage. Il convient de pouvoir prioriser les choses, de programmer ça à l'avance, pour pouvoir travailler d'abord sereinement, pour faire attention à protéger des activités ou en tout cas les orienter différemment, mais pas en mettant tout le monde le bec dans l'eau - enfin, pour le coup il n'y en avait plus ! - en période d'été, avec des décisions qui, parfois, alors qu'on pourrait faire de l'instantané, ont besoin de dérouler de la procédure. Est-ce qu'elle est encore adaptée dans ces cas-là, la procédure, y compris quand on a repris de l'eau et qu'on s'est retrouvé en fin de saison où effectivement on se posait des questions : il faut vider le barrage vite fait, mais non il faut le re-remplir. Bref, il y a des choses qu'il faut qu'on puisse faire évoluer, améliorer, pour être plus réactifs et en tout cas il faudra anticiper ces situations-là. Donc, le gros sujet, si on a à parler de ces ouvrages-là, c'est ça la question. L'EP Loire a fait son job, le gros sujet c'est qu'est-ce qu'on fait de l'eau de ces ouvrages.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Et en plus, je rappelle, dans un règlement d'eau qui est quand même très contraignant. Mais en effet, on a fait le boulot.

INTERVENTION DE M. DESSERT

Ma question, ce n'était pas de dire ou de mettre en cause l'Etablissement public Loire. C'est l'inverse. Pour un tout petit phénomène - parce que 12 heures de lâchures ce n'est rien du tout -, des arrêtés extrêmement durs ont été pris. Dans la région de Moulins, c'est la première fois qu'il y a un arrêt total d'irrigation. Pour ça. L'Allier n'a pas bougé d'un centimètre. Quand les relevés ont été faits par les professionnels, il n'y avait aucune incidence. C'est ça qu'il faut éviter, c'est ce phénomène un petit peu qu'on voit partout, de médiatisation ou de peur qui fait qu'il y a de tels *parapluies* - excusez-moi - en matière d'eau, qu'on arrive à une décision qui est très contraignante et qui peut avoir des conséquences parce que ça a comme conséquence dans ma région d'affaiblir la filière mais qui est très importante pour un certain nombre de points

et il y a eu une réduction des surfaces pour l'an prochain, et donc des recettes à terme pour l'Etablissement public. C'est aussi pour ça que je vous le dis.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. On est bien d'accord.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Il faut être très clair, l'arrêté sécheresse n'a rien à voir avec ce qui s'est passé pendant une nuit, rien. Il était prévu d'avance et ça a été tout le travail de cette commission de gestion des ouvrages. Effectivement, ça a été très tendu. A qui on donne l'eau ? La question était ça. Donc ça n'a rien à voir avec le phénomène. On l'a peut-être repris comme ça chez vous mais ce n'était pas ça la question.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Sachant qu'en plus, à l'amont, on a aussi besoin d'eau.

Très bien. Merci en tout cas.

5. Marché d'exploitation et de surveillance des ouvrages de Naussac

On passe au dossier suivant avec le marché d'exploitation et de surveillance des ouvrages de Naussac, avec une société - M. le Directeur va nous en parler - SOMIVAL, qui a été mise en liquidation. Il faut donc qu'on puisse continuer à travailler, à court terme surtout, et puis relancer un marché d'appels d'offres.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président. L'exploitation et la surveillance des ouvrages, que ce soit de Naussac ou de Villerest, sont confiées à des prestataires par voie d'appel d'offres. S'agissant de Naussac, la prestation d'exploitation et de surveillance est entrée effectivement en exercice plein et complet à partir du début de l'année 2020. Pour autant, nous avons été informés dans le courant de l'été, plus précisément en juillet dernier, qu'une procédure était introduite à l'égard de la SAS SOMIVAL, qui était sans doute de nature à remettre en question sa capacité à rendre ses missions. A partir de ce moment-là, effectivement, l'Etablissement a interrogé les administrateurs judiciaires concernés, lesquels nous ont indiqué qu'une décision devrait intervenir d'ici la fin de l'année, laquelle décision est effectivement intervenue au mois de décembre, le 5, qui acte la liquidation de la SAS SOMIVAL. Pendant toute la période où il y avait une tentative de redressement, évidemment l'Etablissement n'a pas lancé de consultation qui serait venue interférer avec cette tentative. En revanche, il avait préparé la procédure de consultation, ce qui fait que celle-ci a été lancée dès cette semaine pour obtenir des offres quant à un nouvel exploitant sur le barrage de Naussac.

En termes de rétroplanning, on est dans un système qui est celui des marchés publics. Quand bien même l'entreprise est liquidée, il n'y a pas de possibilité de déroger au code des marchés publics. Compte tenu de la rapidité à laquelle la consultation a été lancée (la semaine après la notification du jugement), nous espérons qu'en mars, au plus tard avril, on puisse attribuer et démarrer avec un nouvel exploitant.

Dans la période qui nous sépare de cette échéance, il a été proposé de recourir à des renforts temporaires, à savoir la possibilité, dès lors qu'ils en seraient d'accord, d'employer les techniciens qui sont à Naussac pour permettre de continuer à faire une partie du travail en attendant qu'un nouvel exploitant soit connu et leur fasse, le cas échéant, des propositions pour les reprendre dans leurs équipes le cas échéant.

Voilà aujourd'hui la situation :

1. Ouvrir juridiquement la possibilité de passer un nouveau marché, sachant que la consultation est lancée ;
2. Permettre le recours des renforts temporaires pour permettre pendant cette période intérimaire de continuer à assurer des missions de proximité, sous réserve de leur accord et avec l'idée que toute l'expérience accumulée puisse ne pas être perdue dans l'hypothèse de l'arrivée d'un nouvel exploitant.

Voilà ce qu'on pouvait dire par rapport à cette situation, sachant que l'administrateur judiciaire avait été informé par courrier du fait qu'il s'agissait d'ouvrages qui intéressaient la sécurité, autrement dit qu'on n'était pas en train de gérer une activité lambda mais qu'on était bien sur quelque chose qui présentait une véritable importance. Ceux qui sont familiers des tribunaux de commerce savent bien que ce n'est pas le genre d'éléments qui intéresse particulièrement les procédures de liquidation de cette nature.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Un coup dur mais on est réactif très rapidement parce qu'il faut bien continuer à exploiter. Et en espérant avoir de bonnes offres lors de la commission d'appels d'offres. Le tout est que ça continue à fonctionner et je pense qu'ici toutes les décisions nécessaires ont été prises.

Des questions sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

6. Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Naussac

On va demander de Zoé DECOLLY de nous parler de l'occupation du domaine de l'Etablissement, de RTE du Conseil Départemental de Lozère, sur une rectification de prix.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci M. le Président.

Il s'agit ici de reparler d'une opération qui est en cours à Naussac. RTE et le Conseil Départemental de la Lozère sont en train de procéder à des travaux dans le secteur en vue d'enterrer des lignes pour fiabiliser le réseau et de déployer la fibre optique au voisinage de Langogne.

Certaines parcelles de l'Etablissement sont concernées, ce qui nécessite de signer des conventions de servitude, qui fixeront l'emprise, les droits et obligations de chacun et la compensation financière associée.

La délibération adoptée par le Comité Syndical en juillet 2018 qui portait sur cette affaire comporte une erreur matérielle sur le montant de l'indemnisation accordée pour compenser la servitude sur l'une de nos parcelles. Il était mentionné dans la délibération 1.025,35 € et non pas 1.351 € comme il était convenu.

Nous vous proposons simplement aujourd'hui de rectifier ce montant dans une nouvelle délibération, pour percevoir l'intégralité de la somme convenue en 2018.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. C'est un petit plus. Ça ne changera pas grand-chose mais ça s'ajoute. Les plus, c'est mieux que les moins !

Je pense qu'il n'y a pas de problème sur ce dossier. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

7. Renouvellement de la convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

On reste avec vous, Mme DECOLLY, concernant la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

L'Etablissement est donc responsable de l'exploitation des barrages de Naussac et de Villerest.

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne est quant à lui responsable de la gestion du barrage de Saint-Pardoux et du plan d'eau de la Pougès.

En tant que propriétaires et exploitants, l'Etablissement et le Conseil Départemental ont pour obligation d'assurer :

- La maintenance et l'exploitation des installations afin de maintenir des conditions de sûreté et de sécurité requis pour accomplir les fonctions prévues aux règlements d'eau et atteindre les objectifs de gestion,
- La gestion hydraulique des retenues,
- La gestion du domaine attaché aux ouvrages.

Du fait de ces missions communes, une convention de partenariat technique a été conclue entre nos deux structures depuis 2010, dans une logique de mutualisation et portant sur l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire pour l'exploitation des ouvrages.

L'animation du partenariat est assurée par le Conseil Départemental. En contrepartie, l'Etablissement verse une participation annuelle.

Comme ce fut le cas en 2018, nous vous proposons aujourd'hui de renouveler cette convention de partenariat pour l'année 2019, la participation correspondante étant fixée à 30.000 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Un partenariat gagnant-gagnant, comme on dit, avec le Département de la Haute-Vienne. C'est un renouvellement, on continue à travailler avec ce Département.

Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

8. Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

On fait un point à chaque Comité pour vous dire où on en est. Pierre PHILIPPE va nous donner les dernières informations.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Merci M. le Président.

Tout d'abord, pour vous rappeler que l'exposition grand public consacrée au PAIC, produite par l'Etablissement et présentée en bord de Loire à Orléans depuis le 18 septembre dernier, et

accessible en ligne, a servi de support à la consultation grand public sous le chapeau « Votre avis nous intéresse » conduite sur le thème de la protection contre les crues, dans le prolongement d'une analyse de bassin qui a été finalisée cette année par l'Etablissement sur l'*Anticipation des besoins et mobilisation des outils d'information, de consultation, de concertation et de médiation en lien avec ce projet.*

L'intégralité des résultats de cette consultation est produite en annexe de la note qui est présentée. Vous pourrez y relever notamment la perception partagée à une forte majorité du rôle essentiel de la solidarité entre l'amont et l'aval du bassin, 86%, ainsi que l'adéquation de la gestion des systèmes d'endiguement à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, favorable à 70%.

S'agissant du financement de ces infrastructures, les réponses positives à 83% s'accordent nettement pour l'orienter vers le niveau national voire européen au regard de l'importance des enjeux considérés.

Pour mémoire toujours, il peut être rappelé que dans le cadre de la co-construction du PAIC pour la gestion des infrastructures de protection sur le bassin, l'Etablissement a proposé dès 2016 une hypothèse de gestion à cette échelle, s'appuyant sur un syndicat mixte existant, garant d'un dialogue de gestion entre collectivités décentralisées et avec les services de l'Etat, visant à assurer, sur un périmètre de gestion cohérent, une homogénéité de traitement ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers.

Après 4 EPCI de Loire aval ayant acté cet été la délégation à l'Etablissement de la gestion de plus de 50 km de digues non domaniales, d'autres ont également envisagé de s'engager dans cette voie, parmi lesquels, sur l'axe Cher, la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry.

Pour information, il est indiqué l'organisation par l'Etablissement de nouvelles réunions techniques en proximité sur les territoires. Ces derniers mois, sur l'axe Loire moyenne, associant plus particulièrement les EPCI, les Départements, les Régions et les services de l'Etat, afin d'approfondir les échanges.

L'une a eu lieu le 19 novembre dernier à Agglopolys, sur le secteur Loir-et-Cher et Indre-et-Loire amont, avec 6 EPCI concernés.

La seconde a eu lieu le 2 décembre dernier à la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois, pour les 7 EPCI du secteur Nièvre-Cher-Giennois qui est également impliqué dans la mise en œuvre du PAPI d'intention du même nom sur ce territoire. J'en dirai quelques mots tout à l'heure.

Les prochaines réunions auront lieu à Tours et dans l'Orléanais en début d'année.

Par ailleurs, conformément à ce qui avait été proposé lors du temps d'échange avec les élus de la représentation nationale organisé en juillet dernier à Angers, une nouvelle réunion s'est tenue le 22 octobre à Paris. Elle a permis de poursuivre les réflexions engagées sur la gestion des infrastructures de protection, en portant une attention particulière à l'efficacité de l'action publique et à la bonne utilisation des ressources financières correspondantes.

Dans cet ordre de considération, il est à noter que le rapport du Gouvernement au Parlement d'évaluation des conséquences de la mise en œuvre des compétences dans le domaine de la GEMAPI, établi par l'Inspection Générale de l'Administration et le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, en application de la « loi FESNEAU » de décembre 2017, a finalement été rendu public en octobre dernier. La synthèse de ce document est fournie en annexe.

Il peut y être relevé, en lien avec la gestion des grands fleuves, et s'agissant du cas particulier de la Loire, la reconnaissance que l'Etablissement dispose d'une réelle expertise sur les digues et qu'il a initié une démarche sur l'ensemble du bassin de la Loire, étant rappelé en même temps, s'il en était besoin, que le périmètre administratif des EPCI est inadapté au continuum Loire.

Enfin, en termes de préconisations, coïncidant étroitement avec le mode de faire préconisé par l'Etablissement depuis la fin 2015, un courrier a été adressé par le Président au Préfet coordonnateur de bassin le 29 octobre dernier, pour souligner qu'il apparaît essentiel que puisse enfin être prises en considération concrètement les deux préconisations suivantes :

- « Il importe que l'Etablissement prenne en charge, au moins, la coordination de la gestion de ces digues. La solution optimale serait qu'il assure directement la gestion, par délégation ou transfert, au nom des différents EPCI-FP concernés et il convient d'inciter à la concrétisation de cette évolution ».
- « Pour permettre la montée en puissance d'une organisation pertinente, l'Etat gagnerait à adopter une attitude différenciée selon l'organisation choisie par les EPCI-FP en facilitant préférentiellement (voire exclusivement) les transferts vers l'Etablissement public Loire ».

Et j'en ai terminé.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ce qui est important, en effet, c'est la réunion que nous avons eue à l'Assemblée nationale le 22 octobre, avec un certain nombre de délégués de l'Etablissement, avec une quinzaine de députés. On a bien pu échanger et on a vu vraiment l'intérêt de la représentation nationale sur ce dossier. Et la rencontre que j'aurai tout à l'heure avec quelques-uns d'entre vous devant le Préfet de bassin où il nous faut vraiment aujourd'hui une aide de l'Etat par rapport entre autres à tous les problèmes de digues, qu'elles soient domaniales ou privées, qu'elles appartiennent à des EPCI et des communes. Voilà où on en est, ça avance. Je pense que la réunion que nous avons eue à l'Assemblée a vraiment démontré qu'il y avait une forte dynamique là-dessus, surtout pour aller chercher l'argent qu'il va nous falloir pour pouvoir accompagner les territoires pour tous les travaux, plusieurs centaines de millions d'euros. Je pense qu'on est capable d'aller chercher cet argent, avec entre autres les fonds BARNIER. C'est un petit peu ce qu'on va demander au Préfet mais avec le soutien aussi d'un certain nombre de députés. Quand on a démarré, ils étaient six ; la dernière fois, ils étaient une petite vingtaine ; et on sait qu'il y a un mouvement de fond assez important. On va continuer à travailler là-dessus.

Voilà, pour faire le point sur le PAIC qui est le gros dossier aujourd'hui par rapport à l'attente des territoires, des EPCI entre autres, sur tout le problème de la protection contre les inondations qui est vraiment très très important.

Il n'y a pas de vote.

Est-ce qu'il y a des questions en complément ?

INTERVENTION DE MME DEVAUX

A l'issue de notre rendez-vous à l'Assemblée, il avait été évoqué qu'il serait fait un compte-rendu, et en lien entre vous et M. LABARONNE. Je voulais savoir ce qu'il en était parce que, pour l'instant en tout cas, je n'ai rien vu.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On attendait la réunion d'aujourd'hui avec le Préfet pour être vraiment complet, sachant que le député LABARONNE a pas mal relayé aussi notre rencontre. On attendait la réunion d'aujourd'hui pour être vraiment complet, pour savoir comment l'Etat se positionne et ce qu'il attend de nous. Au bout d'un moment, il faut que chacun sorte du bois. On attend donc cette réunion et là j'espère qu'on aura vraiment une vision complète, en effet.

INTERVENTION DE M. DUPONT

Juste pour souligner que j'ai trouvé ce rapport plutôt très bon, dans le sens où on a enfin un document qui reprend un peu l'ensemble de la complexité de nos débats, que ce soit sur le financement, sur la particularité de la Loire même à l'échelle des grands fleuves nationaux, ce qui n'était quand même pas gagné d'avance. Il faut évidemment qu'on reste assez mobilisé pour pouvoir transformer l'essai parce que ça n'est aujourd'hui qu'un rapport, donc il faut encore qu'il soit suivi d'effet.

Je pense en effet que l'Etat doit être beaucoup plus clair sur les attendus de l'organisation et de la gouvernance.

Juste un point de précision sur lequel je suis très clair : être vigilant sur la partie financière, à ne pas se réjouir d'un 80/20, parce que 20% de reste à charge pour un EPCI qui a 31 km de digues domaniales, c'est juste insoutenable par rapport à ses capacités budgétaires. C'est mathématique. Il faut donc aussi être très vigilant là-dessus. Je note d'ailleurs dans les observations sur le PAIC, la question de la solidarité nationale sur ce sujet qui est donc bien à mettre en place. Ne nous réjouissons donc pas d'un 20%. Il faut que l'EPL soit aussi vigilant sur son discours sur ce sujet-là, ou alors avoir une organisation de solidarité particulière, parce que sinon, même si on arrive à avoir remué une montagne, on achoppera toujours sur ce point-là.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. Mais il faut déjà se battre pour les 80 qui ne sont pas gagnés. Donc on va commencer par ça et après, en effet, on verra à quel niveau on peut mettre la solidarité. On est loin des 80 pour l'instant. Mais vous avez raison, la solidarité peut se situer à plusieurs niveaux : des digues d'un côté, des zones d'expansion de crues où là il faut une vraie solidarité, des territoires qui vont accepter d'être inondés pour que d'autres ne le soient pas. Là, il doit y avoir une vraie solidarité. On travaille dessus, on en est bien conscient.

Je vous remercie.

9. Animation territoriale dans le domaine de la prévention des inondations

On va rester avec Pierre PHILIPPE pour un point sur l'animation territoriale dans le domaine de la prévention des inondations, entre autres le séminaire annuel des porteurs de SLGRI/PAPI du bassin de la Loire et ses affluents.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

C'est un rapide point sur ce thème, en quatre parties.

Séminaire annuel des porteurs de SLGRI et de PAPI du bassin de la Loire et ses affluents organisé le 21 novembre dernier à Orléans.

Près d'une trentaine de référents sur cette problématique (élus ou techniciens) y ont participé. Ils ont notamment partagé leurs retours d'expériences sur les démarches en cours, les actions phares réalisées et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans leur mise en œuvre.

Cette journée, organisée pour la 3^{ème} année consécutive par l'Etablissement, a permis de poursuivre le renforcement des échanges entre les porteurs de stratégies et de PAPI, également de favoriser l'émergence de nouvelles synergies de bassin sur des approches innovantes communes en matière de prévention des inondations.

Comme lors du précédent séminaire, les prises de parole ont mis en évidence l'intérêt de s'assurer de la cohérence de bassin et de renforcer les collaborations autour d'enjeux thématiques partagés, dont ceux présentés sous la forme de zooms, notamment le retour d'expériences de collectivités en matière de gestion des risques de ruissellement pluvial urbain,

de constructibilité en zone inondable et de reconstruction en zone inondable ; et la restitution de l'approche technique mutualisée des problématiques du ruissellement pluvial, initiée par l'Etablissement et qui a fait l'objet d'un guide pratique illustré d'exemples, également d'un livret de vulgarisation qui sera diffusé dans les prochains jours.

Le programme de la journée est disponible sur le site de l'Etablissement.

Mise en œuvre du PAPI d'intention des vals d'Authion et de la Loire

Le périmètre, je vous le rappelle, s'étend sur le territoire de 40 communes, 8 intercommunalités, 2 départements (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) et 2 régions. Il comporte 65 actions portées par 18 maîtres d'ouvrage pour un montant global de 1,6 M€ dont 42% dédiés aux ouvrages de protection contre les crues.

Comme suite à la labellisation de ce PAPI en juillet 2018 et en lien avec la signature en avril 2019 de la convention correspondante, les premières actions ont été lancées cette année sur les différents axes thématiques. On notera plus particulièrement que les marchés d'études sur les systèmes d'endiguement de Saumur, Petit Louet et Vernusson, dont la notification est intervenue début novembre, sont en cours d'exécution.

En termes d'animation, l'année 2019 a débuté avec l'organisation en mars de la conférence des acteurs de l'ensemble de TRI Angers-Authion-Saumur. Plusieurs réunions techniques ont ensuite été organisées sur les thématiques en cours d'année.

PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Dans le prolongement de l'avis favorable du Comité de bassin de juillet dernier, la convention cadre de ce second PAPI a été signée au mois de novembre.

Pour mémoire, il se déploie sur le territoire de 7 EPCI, 3 départements (Nièvre, Cher et Loiret) et 2 régions (Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire). Il comporte 35 actions portées par 9 maîtres d'ouvrage sur la période 2019-2021, pour un montant global de près de 600 k€. Près de la moitié de ce montant concerne l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, et la gestion des ouvrages de protection hydrauliques. Il comporte une première série d'actions opérationnelles sur le territoire, ainsi que des études préalables à la réalisation de travaux liés à la gestion des écoulements et aux ouvrages de protection. Ces dernières permettront de préparer le dossier d'un PAPI complet prévu pour 2022.

Parallèlement, la mise en œuvre des premières actions a pu être engagée par l'Etablissement au mois de novembre, avec notamment le recensement et la matérialisation des repères de crue, et la sensibilisation du grand public.

Avancement de l'étude de type 3P sur le bassin du Cher et ses affluents

Pour terminer, une information qui vous est donnée sur l'avancement de l'étude de type 3P sur le bassin du Cher et ses affluents, également portée par l'Etablissement.

Pour mémoire, c'est une opération que les SAGE Cher amont et Cher aval avaient inscrite dans leur plan d'action. L'Etablissement a travaillé en 2018 à la préparation et à la mise en place de ce projet. L'opération a pu être lancée en mai 2019. La réunion de lancement a été organisée depuis, en juillet, dans les locaux du Conseil Départemental du Cher, à Bourges. Les acteurs du territoire associés à cette démarche (collectivités, SAGE, services de l'Etat) ont pu appréhender ces enjeux et contribuer à sa réalisation à cette occasion.

La 2^{ème} réunion du comité de pilotage de la démarche a été accueillie en novembre dernier dans les locaux de la communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry.

Les travaux se concentrent actuellement sur la construction d'un modèle hydraulique global du bassin du Cher et ses affluents. Dans ce cadre, une consultation a été lancée en novembre pour la réalisation de relevés topographiques et bathymétriques sur le Cher, la Sauldre, l'Yèvre, l'Arnon, le Barangeon et le canal de Berry, afin de permettre sa réalisation.

J'en ai terminé pour ce point.

INTERVENTION DE M. FRECHET

L'intérêt de ces réunions est qu'il y ait plusieurs témoignages pour partager les expériences, les difficultés, les solutions trouvées. C'est vraiment très important pour les territoires de voir où ils en sont, où ils se situent et puis de trouver parfois des solutions, sans réinventer ce qui a déjà été fait. Des réunions vraiment enrichissantes pour les territoires.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président. L'action se déploie aussi sur de nouveaux sites. A cet égard, qu'il peut être indiqué la présence dans la salle d'un futur délégué du Territoires Vendômois et qui est bien évidemment intéressé par tout ce qui se passe sur le bassin du Loir où effectivement l'ensemble de ces stratégies, plus la perspective d'un PAPI, est actuellement en cours de définition, voire de validation.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de ces précisions.

Est-ce qu'il y a des questions complémentaires par rapport à ce dossier ?

Si'il n'y en a pas, on continue avec l'attribution de deux subventions.

10. Subventions « Patrimoine »

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

Donc deux subventions :

Projet de développement touristique

La première demande concerne un volet de développement touristique proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, qui valorise notamment plusieurs sites autour du lac de Saint-Pardoux qui se situe au nord de Limoges. Il prévoit des actions d'aménagement d'embarcadères, d'équipement de base VTT et de mise en sécurité.

L'Etablissement est sollicité pour apporter un financement à ces travaux (à hauteur de 100 k€) et la subvention sollicitée serait d'une dizaine de %, soit 10 k€.

Rivières d'images et fleuves de mots 2020

La seconde demande émane de l'association SOS Loire vivante qui organise le projet *Rivières d'images et fleuves de mots* pour l'année 2019-2020, qui est un projet de sensibilisation des enfants aux fleuves, notamment, et à la prise de conscience d'appartenir à un bassin versant.

Cette 23^{ème} édition, en 2020, aura comme thème : « La rivière, un reflet de notre agriculture ».

L'Etablissement est sollicité à hauteur de 5% sur un montant total de 90.600 € de dépenses, soit pour 4.530 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Des délibérations dont vous avez l'habitude. On en a pratiquement une par comité. Des subventions « Patrimoine » qu'on a réussi à maintenir. Je pense que c'est aussi important d'être présent sur les territoires.

Vous le verrez, on prévoit dans le budget 2020 de continuer ces actions-là, même s'il faudra sans doute attendre le BS, car c'est important d'être présent sur les territoires, c'est vraiment bien.

Pas de questions complémentaires ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

11. Soutien d'effectifs en saumons 2019-2020 (Affectation de crédits de report et autorisation d'engagement).

On reste avec Renaud COLIN.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président.

Le Comité syndical d'octobre 2019 a autorisé la réalisation de cette opération pour l'année 2019-2020.

Le premier point concerne l'utilisation de crédits de report du Conseil Départemental de la Haute-Loire qui avait été sollicité par l'Etablissement pour une utilisation de reliquats de crédits à hauteur de 3.368 €. Le Conseil Départemental, qui a délibéré en début de semaine et dont l'information nous est parvenue ce matin.

Le deuxième point concerne une autorisation d'engagement, toujours sur le même sujet. Afin de pouvoir ajuster le plus précisément possible les quantités commandées de saumons pour la reproduction, qui se déroule de mi-novembre à mi-décembre, l'opération est donc à cheval sur deux années. Afin de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle, il est proposé d'acter pour cette opération une autorisation d'engagement du montant total, à savoir 420.000 € TTC, se répartissant de la manière suivante : 100.000 € TTC en 2019 et 320.000 € TTC en 2020.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Comme ce marché va être sur deux années, on le répartit sur deux ans. Vous le reverrez tout à l'heure dans le budget. A savoir que le marché est signé, aujourd'hui. On a eu pas mal de craintes, de questionnements. Pour autant, aujourd'hui le dossier est signé.

Voilà donc pour ces deux délibérations : sur les 3.368 € pour le Département de la Haute-Loire et sur le phasage entre 2019 et 2020 et l'autorisation d'engagement des 420.000 € du marché.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

12. Modification des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement

Une délibération très technique, qui va durer 10 secondes, sur les modifications des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement.

Zoé.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci M. le Président.

Effectivement, un point rapide.

Les règlements délégués de la Commission européenne fixant les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et aux contrats de concession à compter du 1^{er} janvier 2020 ont été publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne du 31 octobre 2019. Comme tous les ans, ils viennent réévaluer les seuils applicables aux marchés à procédure formalisée.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les seuils de procédure formalisée applicables aux collectivités territoriales, et donc à l'Etablissement, sont abaissés à :

- 214.000 € HT pour les marchés de fournitures et services
- 5.350.000 € HT pour les marchés de travaux

La procédure d'achat public de l'Etablissement, dont la dernière actualisation a eu lieu par délibération en mars 2018, doit par conséquent être modifiée afin d'intégrer ces nouvelles dispositions réglementaires.

Il y a donc une délibération associée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Rien de très passionnant et palpitant. Je pense qu'il n'y a pas de questions.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

13. Approbation des budgets principal et annexes 2020

On va passer un peu plus de temps sur l'approbation des budgets principal et annexes 2020.

Vraiment, le budget a été fait suivant la tendance dont nous avons débattu au mois d'octobre, avec le DOB, où on avait décidé de stopper la baisse car il n'était plus possible de pouvoir mener nos actions et qu'il y ait un bon fonctionnement de l'Etablissement, même s'il y en a une petite, automatique, comme vous le verrez, mais c'est quand même limité. Je pense que les EPCI, aujourd'hui, prennent toute leur place entre autres avec le budget annexe et que cela permet de renforcer la cohérence entre les Régions, les Départements et les EPCI, où chaque entité reste à sa place dans l'Etablissement. C'est important.

Comme d'habitude, on vous propose de voter le budget aujourd'hui, en décembre, et bien sûr de compléter en 2020, après le compte administratif 2019, avec le budget supplémentaire 2020. Je sais qu'aujourd'hui beaucoup d'instances, y compris des Départements, votent maintenant non plus leur budget au mois de décembre mais au mois de mars, puisqu'elles attendent le compte administratif pour avoir un petit peu de reliquat. Pour nous, je pense qu'il est important de continuer à le voter en décembre mais, dès qu'on aura le compte administratif, on pourra faire un budget supplémentaire.

Les grandes bases (ce qui avait été dit lors du DOB)

Il n'entraîne pas d'augmentation du montant total des contributions des collectivités. Par rapport à l'hypothèse du maintien du niveau des contributions envisagées lors du DOB d'octobre, il n'a pas été possible d'éviter la baisse de 1,6%. Pour cela, il aurait fallu augmenter le montant des contributions de plusieurs membres et, encore une fois, ce n'était pas ce qu'on voulait.

Il intègre les incertitudes de cofinancement de l'Europe et de l'Agence de l'eau, en particulier les indications fournies par le service instructeur des crédits du FEDER, de refus de subventions d'actions « de bassin », entre autres celle d'appui aux collectivités propriétaires/gestionnaires de digues. Vous avez d'ailleurs dans le dossier un courrier du 29 octobre que j'ai adressé au Président de la Région Centre-Val de Loire. Je n'ai d'ailleurs pas de réponse à aujourd'hui et c'est bien dommage.

L'exercice financier pour 2020 s'appuiera sur trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes consacrés respectivement aux volets « Exploitation des ouvrages » et « Infrastructures de protection contre les inondations ».

L'Association nationale des élus de bassins a écrit à la ministre pour lui faire part aussi de nos inquiétudes sur le financement. Vous avez sous les yeux un communiqué de presse de l'ensemble des élus de bassins - c'est plus que les EPTB, c'est vraiment tous les élus de bassins - par rapport à une demande où on s'aperçoit qu'aujourd'hui on n'arrive pas à avancer financièrement. Par rapport aux SAGE, à la surredevance, on est bloqué aujourd'hui dans les agences de l'eau par le plafond mordant. On a aussi des difficultés avec le FEDER. Donc voilà, au bout d'un moment, il faut aussi savoir.

Et tout à l'heure, quand on parlait du PAIC et des 80%, c'est vrai que si on n'a pas le FEDER, on aura du mal à arriver aux 80%. Il va donc falloir, au bout d'un moment, que tout le monde voit un petit peu clair et qu'on puisse demain avoir nos financements, sinon on n'y arrivera pas. Il y a la Région mais il y a aussi l'Etat qui doit donner un signe fort. C'est pour ça qu'aujourd'hui il y a vraiment un mouvement de fond. On n'est pas tout seul, encore une fois. On est tous dans le même bateau. Ce n'est pas rassurant. C'est vraiment à un niveau national qu'on a ces difficultés aujourd'hui de financements. Et je pense qu'on a déjà prouvé qu'on était capable de faire aussi bien avec beaucoup moins. On a des baisses des cotisations jusqu'à 30% en quelques années. On est tous élus dans nos territoires, il n'y a aucun établissement qui a baissé de 30%, on est plutôt sur des hausses. Des baisses, il n'y en a pas. Donc, nous, on l'a fait. Encore une fois, là, on va s'arrêter un petit peu parce que ce ne sera plus possible. Mais on a quand même réalisé ces baisses de 30%. Mais voilà, il faut vraiment que l'Etat nous donne des signes avec entre autres les fonds FEDER parce que les fonds FEDER sont là pour nous aider.

Comme je vous l'ai dit, j'ai écrit le 29 octobre au Président de la Région Centre. Il n'a pas encore répondu, j'espère qu'il le fera et que ce sera plutôt dans le bon sens.

INTERVENTION DE MME RIVET

Simplement un mot, sans préjuger de la réponse. Là, on est à la fin de la programmation des fonds FEDER. On va effectivement aller, et je l'espère, sur une nouvelle programmation, un nouveau plan Loire, dans lequel l'EPL aura bien sûr toute sa place. D'autant plus, effectivement, que cette nouvelle programmation se fait aussi avec de nouvelles collectivités autour de la table, que sont les EPCI, qui sont présentes là. Sur la question du FEDER, on est au bout de la programmation. Effectivement, on a épuisé pas mal de lignes. Les arbitrages se font au fil de l'eau. On les avait évoqués à Clermont.

Je vous dis, je ne préjuge pas de la réponse du Président mais on est confronté à des difficultés, comme chacun, mais, en l'occurrence, la gestion de la fin de la programmation montre que ça a bien consommé et qu'il y a des gens qui ont travaillé. Mais on a un axe, celui sur les inondations, où il y a des fonds et vous les utilisez sans aucun problème. Pour d'autres axes, les fonds sont totalement épuisés. Et, du coup, c'est le comité scientifique qui classe ces

dossiers. Et là, je n'ai pas d'autres éléments sinon que les dossiers étaient bien dans les tuyaux mais il y a eu des choix, voilà.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je ne veux pas être trop critique parce que ce n'est pas le lieu mais il y a peut-être des choix un peu moins judicieux que d'autres. On a vu passer des fonds sur des opérations non prioritaires. J'ai trouvé des montants un petit peu élevés, alors que là on est quand même dans le concret, on est dans la protection contre les inondations. Je ne manquerai pas de le redire, il y a peut-être des choix aussi, des décisions à prendre, être un peu plus dans le concret. J'ai bien compris.

INTERVENTION DE M. DUMON

Juste un peu là-dessus. Quand on voit ce qui se passe aujourd'hui, notamment dans le sud de la France, ce n'est pas quand la catastrophe est arrivée qu'il faut s'en préoccuper, parce que ça coûte beaucoup plus cher. Je pense qu'aujourd'hui, laisser les collectivités que nous sommes grosso modo se débrouiller seules de ces questions de prévention des inondations, je trouve que ça pose un problème majeur. On sait que les EPCI n'auront pas la possibilité financière de faire face à l'ensemble des dépenses concernées. J'attire vraiment l'attention, je l'avais attirée déjà l'autre fois, je pense que si on n'a pas l'aide de l'Etat, les fonds européens, pour pouvoir faire face à cela, je ne vois pas comment on va pouvoir faire avec nos collectivités, à moins d'aller chercher chez nos concitoyens les moyens de le faire. Je ne pense pas que ça soit vraiment judicieux actuellement, et faisable, quand on voit les contributions auxquelles ils doivent déjà faire face sur l'ensemble de ce que l'on fait dans les Etablissements publics ou dans les intercos. Vraiment, j'insiste là-dessus, il ne faut pas s'en préoccuper quand la catastrophe est arrivée. Aujourd'hui, on peut mettre en place un certain nombre de plans de prévention des inondations. Si on cherche des zones par exemple où les crues peuvent s'étendre, on sait que ça coûte et qu'il faudra prendre des mesures et les financer, mais ça peut aussi permettre d'éviter bien des catastrophes. Donc, moi j'attire l'attention. Je serais prêt, si vous le souhaitez, à participer à une délégation si c'est nécessaire mais faire en sorte qu'on puisse faire prendre en compte les choses en amont et faire les travaux nécessaires. Je le vois dans ma collectivité - je ne sais pas si c'est vrai pour les autres - on sera incapable de faire face financièrement aux problèmes qui nous sont posés aujourd'hui. Je le pose avec force parce que demain, on peut être responsable. J'ai vu tout un débat avec un maire, l'autre fois, je ne sais plus sur quelle chaîne, où on l'empêchait de faire des travaux - la DREAL ou je ne sais plus quel organisme, et aujourd'hui les habitants se retournent contre lui, qui va se retourner contre l'Etat. Quand on va en être là, ça va coûter cher en avocats, mais les gens vont être inondés et on aura de grosses catastrophes voire peut-être même humaines. Je pense qu'il faut quand même s'en préoccuper d'une manière un peu plus forte.

INTERVENTION DE MME RIVET

Juste une précision. Sur le FEDER, il reste de l'argent sur l'axe qui est consacré aux inondations. Le problème c'est la prise de GEMAPI par les EPCI, le temps que les choses se mettent en route. Je suis assez d'accord de pointer la responsabilité de l'Etat qui donne le bébé aux collectivités qui n'ont pas forcément non plus l'ingénierie nécessaire pour déclencher tous les processus. L'EPL vient en soutien, on est d'accord, mais il n'en reste pas moins que c'est à la fois une responsabilité, c'est à la fois une acculturation des élus qui peut-être n'est pas forcément là, parce que ce sont des dossiers extrêmement complexes. Mais les crédits européens sont là et ils n'ont de fait pas été consommés sur cette programmation.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ecoutez, Madame, je vous entends mais on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour nous. Alors, je ne sais pas pour qui il est, mais en tout cas, il n'est pas pour l'Etablissement et ses collectivités membres. Et, en plus, je rappelle quand même que l'Etablissement est économe et, encore une fois, mutualisé : le but même de notre ADN et de notre raison de vivre, à l'Etablissement. C'est pour ça que vous êtes tous là, de la source jusqu'à l'estuaire, pour travailler tous ensemble. Je

vous entendez et on retournera voir, y compris le DREAL de bassin. C'est lui qui m'a averti le premier, d'ailleurs, lors d'un conseil d'administration de l'Agence : « *Vous avez fait des demandes mais malheureusement, il n'y a plus d'argent* ». J'ai dit : « *Comment ça ?* » - « *On les a fléchés ailleurs* ».

Donc, moi je vous entendez mais on va continuer à se battre parce qu'il est hors de question qu'on ne puisse pas avoir cet argent, pas pour nous mais pour nos territoires, parce qu'il n'y a que comme ça qu'on pourra s'en sortir. Et on est tous d'accord là-dessus, tous les EPCI n'ont pas forcément les moyens financiers, ni les moyens techniques, ni les moyens juridiques pour aller chercher l'argent à ce niveau-là. Toutes les structures communales, ou au niveau des EPCI, n'ont pas les structures pour aller chercher des fonds européens. Les grosses métropoles peuvent mais les petits EPCI n'en ont pas les capacités. C'est pour cela qu'on peut aider, encore une fois, et mutualiser et travailler là-dessus. Mais c'est un point important.

Et, juste avant, vous avez aussi parlé du plan Loire. On espère être autour de la table. Pour l'instant, on nous a invité à une réunion le 8 janvier. Bon, le 8 janvier, malheureusement on n'est peut-être pas libre. Mais pour l'instant, on n'a pas d'informations, on ne sait pas ce qu'il y a dedans, on n'a rien du tout. Je rappelle que l'Etablissement, surtout les Présidents de l'Etablissement, étaient quand même à l'initiative des trois premiers plans Loire. Le quatrième, on n'y était pas et, sans être médisant, on a vu le résultat. Et d'ailleurs, ce n'est pas moi qui le dis, c'est beaucoup d'associations, entre autres Loire Nature qui a dit qu'en effet ça avait été un fiasco.

Encore une fois, l'Etablissement est là aussi pour ça, pour s'occuper de ce fleuve. Il a une antériorité, il a un savoir-faire, et je pense que de l'avoir écarté de ce dernier plan Loire est une aberration et malheureusement on a vu le résultat. J'espère que sur le prochain, on sera vraiment autour de la table mais si c'est pour écouter ce qui se dit, ça n'a pas beaucoup d'intérêt, si on n'est pas partenaire et qu'on ne travaille pas avec tout le monde. C'est le souhait et c'est ce qu'on va essayer de travailler.

Pour revenir au budget, je rappelle que pour les contributions, il est proposé d'appeler pour 2020 un montant total d'un peu plus de 2,3 M€, avec une affectation à leur Départements respectifs des baisses de contributions auxquelles auraient pu prétendre certaines Villes et Intercommunalités, et la mobilisation de la provision pour risque d'exploitation afin de neutraliser le manque de cofinancement du FEDER pour 2020, également pour écrier l'augmentation de contribution à laquelle auraient pu être exposés plusieurs Départements et Régions.

Budget annexe

Exploitation des ouvrages

Les propositions s'inscrivent dans le droit fil des orientations présentées à la Commission des usagers du soutien d'étiage de novembre dernier, pour un budget primitif de près de 5 m€. Il s'agit pour l'essentiel de l'inscription des crédits de paiement pour les marchés d'exploitation (923 k€), les taxes foncières et la CFE (726 k€), les salaires des agents et les coûts liés à l'intervention des prévisionnistes (662 k€), la convention CRISTAL avec la DREAL (490 k€) - là, par contre, ça augmente (nous, on n'augmente pas mais côté Etat cela augmentent allègrement, on le dira aussi) - les consommations électriques (458 k€).

Plus particulièrement pour Naussac, les crédits concernent principalement le projet d'aménagement de la microcentrale du Reals (500 k€), les travaux de vantellerie sur la prise d'eau relative au turbinage (200 k€), l'accès à la passerelle de tour de prise (200 k€).

Et pour Villerest, les crédits concernent principalement la reprise d'étanchéité de la vanne VS6 (60 k€), la reprise du béton rive gauche aval (24 k€).

Je pense que d'avoir fait lors du dernier Comité une visite de Naussac et de Villerest permet à toutes les personnes qui étaient là de se rendre mieux compte un petit peu de ce qu'il en est pour ces deux ouvrages tellement importants sur notre territoire.

Evaluation et gestion des risques d'inondation

Le montant est de l'ordre de 1,2 M€ dont près de 600 k€ pour l'appui à l'élaboration de stratégies territorialisées et à leur mise en œuvre, ainsi que l'accompagnement des collectivités propriétaires/gestionnaires de digues.

Là encore, c'est un effort et un soutien très important qu'on fait sur les territoires. Je vais prendre en exemple mon territoire : aujourd'hui, la Région Roannaise est TRI ; on n'aurait jamais pu l'être sans le soutien de l'Etablissement. D'ailleurs, on avait essayé il y a quelques années et on avait été retoqué. Il y a tout un dossier à monter, un savoir-faire qu'on n'avait pas. Et aujourd'hui, on est TRI, avec le soutien de l'Etablissement.

Et enfin, près de 600 k€ aussi pour le budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » focalisé sur la gestion du système d'endiguement en tant que tel, via des délégations à l'Etablissement.

Aménagement et gestion des eaux

Le budget primitif s'établit à près de 2,2 M€ et se concrétise à travers la mise en œuvre des 10 SAGE, l'implication dans la gestion de 3 contrats territorialisés et de 2 projets de contrats territoriaux. S'ajoutent à cela des interventions au titre de la continuité écologique et de la restauration des milieux naturels.

Comme en 2019, s'est imposé le report au budget supplémentaire de l'éventuelle inscription des dépenses de communication pour un montant total de l'ordre de 40 k€.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Le budget primitif n'est que de 587 k€ dont, on l'a vu tout à l'heure, 335 k€ pour l'opération temporaire de soutien d'effectif en saumons (100 k€ pour 2019 et le reste pour 2020). Il est à noter le report au budget supplémentaire d'éventuels crédits pour le soutien de projets « patrimoine », d'une part, et « recherche/développement/innovation », d'autre part.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Le budget primitif est inférieur à 1 M€. Il prévoit une diminution des charges de fonctionnement et des dépenses de personnel (-2,3%). Ce dernier poste est en baisse de plus de 7% par rapport à l'exercice 2019.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

Le budget primitif est de 63,8 k€. Il ne permet que pour partie seulement de faire face aux charges obligatoires (essentiellement des taxes foncières et des assurances notamment). On a des biens, par rapport à des ouvrages qui devaient voir le jour. Ça va être un gros sujet aussi pour les années à venir, avec un patrimoine qui se dégrade.

Voilà très rapidement ce qu'on pouvait dire sur le budget mais, bien sûr, on peut répondre à toutes les questions. On a essayé de faire une petite synthèse rapide mais vous avez un dossier complet.

Vous voyez, encore une fois on essaye de faire ce qu'on avait dit, c'est-à-dire de faire attention à ne pas augmenter, entre autres les Départements qui, on le sait, rencontrent beaucoup de difficultés ; et les EPCI prennent tout doucement leur place, avec entre autres ce budget annexe qui commence à être assez important.

Voilà un petit peu ce qu'on pouvait dire aujourd'hui sur le budget et je lance le débat.

INTERVENTION DE M. POIDEVINEAU

Une petite précision que vous pourriez nous apporter : comment est-ce possible de diminuer les dépenses de personnel (-2,3%) sans forcément altérer les services de l'EPL ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

M. le directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Déjà, tous les temps partiels ne sont pas compensés. En raison de la technicité des interventions, cela reviendrait parfois à essayer de mobiliser 20% sur tel type de technique, 20% sur tel autre type de technique. Donc, tous les temps partiels ne sont pas compensés.

Toutes les absences, congés maternité, dès lors qu'il s'agit de postes administratifs, ne sont pas remplacés, et la charge de travail est absorbée par les autres agents.

Au niveau de nos missions, on a essayé d'aller au maximum de l'optimisation des interventions, parce qu'à la fin il faut toujours rendre le même service. Et utiliser tout ce qui s'offre : parfois ça peut être une amélioration technique qui permet de rendre ce service, d'autres fois, c'est l'organisation même des agents qui permet de rendre ce service. Pour autant, comme le disait le Président, aujourd'hui on a déjà attaqué l'os, c'est-à-dire que, concrètement, on peut se retrouver dans une situation où, clairement, on devrait à un moment dire qu'on ne peut plus faire, tout simplement parce qu'il n'y a plus les moyens. Surtout si on ajoute à cela le fait que, maintenant, pour la première fois, dans ce projet de budget 2020, on va puiser dans nos provisions pour risques d'exploitation, pour compenser des subventions qu'on ne va pas nous donner. Autrement dit, non seulement on a travaillé en étant économes et efficaces mais, du fait du manque de subventions sur des projets d'appui « de bassin » auprès des collectivités, sur le cœur de métier qui est la prévention des inondations, pour des sommes dérisoires - on parle de centaines de milliers d'euros, on ne parle pas de millions - on va puiser dans nos provisions pour risques d'exploitation.

Effectivement, il y a à la fois la capacité à faire : à un moment, quand vous avez un agent, même s'il travaille bien, même s'il travaille beaucoup, il n'y a qu'un agent ; et il y a le fait qu'en termes de comportement, le message selon lequel le travail qui est conduit, aussi bien soit-il, n'apporte pas de traitement en conséquence, peut se révéler un petit peu dissuasif.

Donc, on ne compense pas les temps partiels, on ne remplace pas tout ce qui est administratif, ce qui veut dire quand même que les autres absorbent la charge, et on essaie d'aller au maximum de l'optimisation, y compris en diminuant le nombre des postes d'encadrement. Arrive un moment, on en parlait pour des réunions, très clairement, s'il y a trois agents et qu'il y a cinq réunions le même jour, même avec la visioconférence, on ne peut plus. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Encore une fois, on n'est pas du tout fataliste, on est plutôt optimiste et offensif, donc on continue à travailler, On bouge, on ne dit pas : « *Les Départements ont moins d'argent, ont plus de social, ne peuvent pas nous donner d'argent* et, en plus, il y a encore ce pacte financier qui ne nous aide pas non plus, la loi NOTRe avec la perte de la compétence générale non plus, la GEMAPI où il y a eu un flottement de plusieurs mois qui a fait un dégât énorme ».

Encore une fois, on explique, on travaille, on avance, et on le voit d'ailleurs avec bon nombre d'EPCI qui nous rejoignent aujourd'hui. Ce qui veut donc dire qu'on est dynamique. Ça aussi c'est important, hein, on ne perd pas des adhérents, on en gagne. On voit l'utilité de l'Etablissement. Encore une fois, si on a fait l'Etablissement, c'est pour nous tous, mais pas seulement. Dès qu'il y a une action qu'on arrête, tout le monde nous tombe dessus en disant : « *Mais non, mais vous n'allez pas arrêter* », que ce soit l'Agence de l'eau, que ce soit l'Etat :

« Si vous arrêtez, à qui on va la confier ? » Eh bien oui, mais donnez-nous les moyens aussi de pouvoir faire ces actions. A des moments, on est un petit peu provocateur aussi. On l'a vu avec le saumon, c'est passé encore ric-rac cette année. Si demain on arrêta, je ne sais pas dire qui pourrait reprendre le flambeau et ça pourrait faire un désastre assez important. On le voit sur d'autres dossiers.

Ça fait beaucoup de travail, ça fait beaucoup de réunions, beaucoup de tensions, mais on est offensif et moi je ne suis pas inquiet. Enfin, pas inquiet, ce n'est pas la question. On sait qu'on peut y arriver, qu'on va y arriver, parce qu'aussi on est tous ensemble ici et on travaille pour l'intérêt général. On sait qu'entre autres sur la prévention des inondations, on ne pourra pas le régler tout seul, on ne pourra le régler que tous ensemble, de la source jusqu'à l'estuaire, et de toutes nos rivières, que ce soit bien sûr au niveau de l'étiage - on l'a vu encore cette année, le plus fort étiage depuis 35 ans, on a quand même en étiage 230 millions de m³. A part durant les quelques heures où il y a eu ce petit incident, ce micro-incident. Vous imaginez, plusieurs jours, vous imaginez un peu ce que ça aurait donné. Voilà, on fait le boulot, pour tout le monde, on le fait bien, on a encore fait la semaine dernière, suite aux grosses inondations, aux grosses pluies qu'il y a eu à l'amont, où on était pratiquement sur Villerest à 1000 m³/s de lâchers, ce n'est pas rien. Donc voilà, tout ce travail est fait.

Donc on continue à se battre. Et je pense que c'est important de continuer à être soudés tous ensemble. C'est vrai que j'attends beaucoup de la réunion, tout à l'heure, de voir un petit peu comment on va être aidé, comment on peut nous soutenir. On parlait aussi du réseau CRISTAL avec l'Etat, à un moment, on avait émis l'idée d'envisager un autre système. Je ne vous dis pas à quelle vitesse l'Etat est revenu en disant : « *Mais attendez, si vous faites ça on ne peut plus y arriver* ». Ah oui, mais vous augmentez régulièrement et un jour où l'autre il faut se poser des questions. Nous, on baisse de partout. M. le Directeur, le réseau CRISTAL, c'est 470.000 €, et, si je ne me trompe pas, c'est un système qui vient de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. EUDE

C'est un système partenarial au départ, qui a été conçu : Agence de l'eau / Etat / Etablissement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Donc partenarial.

Vous pouvez compter sur ma disponibilité et ma force pour continuer à avancer sur ce dossier.

Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à ce budget ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je voulais en profiter aussi pour remercier le Directeur et l'ensemble des services de l'Etablissement qui ont encore passé des nuits blanches pour construire ce budget. Merci à l'ensemble des salariés de l'Etablissement.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président. Simplement un complément d'information par rapport aux efforts consentis actuellement au niveau national pour essayer de trouver des voies d'actions. Vous avez évoqué la démarche faite par l'Association nationale des élus de bassins, qui avait essayé d'obtenir l'évolution sur trois questions qui intéressent beaucoup les EPCI :

- Un amendement qui avait été présenté pour essayer de considérer que si on doit payer quelques centaines de millions d'euros de digues, pour ne pas dire plus, que ce soit de

l'investissement et non pas du fonctionnement. La proposition d'amendement a été rejetée.

- La plupart de nos structures, en fait, déclinent des politiques publiques - elles pourraient avoir une dotation puisqu'on décline des politiques publiques de l'Etat pour mettre en œuvre les politiques publiques qu'il a décidées. Pour l'instant, l'amendement n'a pas été proposé, il n'a pas été présenté.
- Un troisième amendement, pour faire le lien très concret avec ce que vous évoquiez : la majoration de redevances auxquelles peuvent prétendre les EPTB, selon la loi, dans le cadre du portage des SAGE, etc., sur lequel avait été évoquée l'idée que, comme il y avait un plafond mordant qui faisait que ces montants-là viendraient pénaliser en quelque sorte l'enveloppe qui resterait, la proposition était de dire que de toute façon, l'Agence n'est qu'un collecteur, donc il faut sortir ça du plafond mordant. Un amendement a été proposé en ce sens pour sortir la majoration de redevance des EPTB du plafond. Il a été défendu et il a été approuvé malgré l'avis contraire du gouvernement. C'était au Sénat, donc la suite dira comment il va évoluer, mais pour autant, c'est la première fois où la reconnaissance d'une recette dédiée qui est déjà prévue par la loi a été posée clairement par des parlementaires qui disent : soit c'est dans la loi et il faut pouvoir l'appliquer ; si on ne peut pas l'appliquer, il faut le sortir de la loi.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, en effet. C'est vrai que cette histoire de travaux en fonctionnement, quand on sait les difficultés que rencontrent entre autres les Départements qui ont signé le pacte financier, cela ne va pas être simple. Autant, en investissement, il y a encore des possibilités ; autant, en fonctionnement, on est tous « *crrrrouic* » !

C'est précisément la raison pour laquelle, depuis 2015, l'Etablissement a toujours plaidé dans le sens de la délégation de gestion et non pas du transfert de gestion, puisque la délégation de gestion, elle, permet que les cofinancements arrivent sous la forme de crédits d'investissement.

C'est d'ailleurs un peu ce qu'on nous reproche, en disant : vous avez plutôt travaillé sur la délégation et non pas sur le transfert. Moi je dis : c'est quand même une compétence nouvelle et quand on transfère, on transfère, c'est-à-dire qu'après, on envoie la facture de plusieurs centaines voire de millions d'euros, et comment fait la collectivité - je ne veux pas la payer, moi. Je trouve que c'est normal, au moins dans un premier temps, que les EPCI, les collectivités territoriales, gardent la main sur leurs investissements et puissent dire : « eh bien cette année on peut le faire ou on ne peut pas le faire ». Enfin, pour moi, c'est de la bonne gestion, et je ne me verrais pas, en tant que Président, proposer le transfert et envoyer la facture parce qu'on aura débattu ici en disant : « tel territoire, on refait les digues, il y en a pour tant de millions... ». Enfin, je trouve ça absolument inadmissible. Je défends la délégation parce que je pense que chaque territoire doit être autonome sur des dépenses comme ça, au moins dans un premier temps. On ne sait pas où on va, on est tous pareil, sur la GEMAPI, sur le PI. Donc c'est important de travailler sur cette délégation.

Merci de votre confiance et de votre soutien, et on va, je l'espère, faire une belle année 2020 encore. Il y a beaucoup de choses à faire.

14. Programmes d'action 2020 des SAGE et CT portés par l'Etablissement

On va parler assez rapidement des programmes d'action 2020 des SAGE et des contrats territoriaux.

C'est Laurent BOISGARD qui nous fait un résumé.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

En effet, chaque année nous établissons des demandes de financement, notamment auprès de l'Agence de l'eau qui souhaite avoir dans les dossiers des délibérations actant les programmes d'action pour chacune des démarches.

Ainsi, la présente note vise à détailler les programmations 2020 pour les 10 SAGE et 5 CT portés par l'Etablissement, étant précisé que ces programmes s'inscrivent en déclinaison des feuilles de route 2019-2024 évoquées lors de notre dernier Comité Syndical à Roanne.

Pour chaque démarche, il vous est présenté un état d'avancement à la date de fin novembre, les actions prévues en 2020 et le budget prévisionnel associé, en distinguant ce qui relève de l'animation, de la communication et des actions notamment d'amélioration de la connaissance.

Ainsi nous vous proposons de nous concentrer sur ces derniers éléments.

SAGE Loire amont

Il est prévu de poursuivre les réflexions en mutualisation avec le SAGE Haut-Allier sur la masse d'eau souterraine du Devès et d'initier une phase d'études sur les possibilités d'optimisation du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat.

Le budget prévisionnel global 2020 s'élève à 203.904 € dont 100.000 € d'études.

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Outre la poursuite des études sur le fleuve Loire, il est prévu d'initier des réflexions sur une possible démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ; également sur la nécessité de réviser le SAGE avec pour conséquence d'éventuelles prestations complémentaires qu'il serait nécessaire d'inscrire en cours d'année 2020.

Ne disposant actuellement pas d'éléments précis sur ces études complémentaires, du coup le budget prévisionnel 2020 s'élève à 35.715 €

SAGE et CT Haut-Allier

Les objectifs 2020 principaux concernent la finalisation de l'inventaire des zones humides, la poursuite de l'étude HMUC avec le SAGE Allier aval et la deuxième phase d'études de la masse d'eau du Devès évoquée dans la partie précédente avec le SAGE Loire amont ; et surtout le dépôt du projet de CT auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le budget prévisionnel total s'élève à 326.900 € intégrant 200.000 € de crédits nécessaires à l'étude commune avec le SAGE Loire amont sur la deuxième phase du Devès.

SAGE Allier aval

Il s'agira de poursuivre les trois études majeures engagées en 2019 et de mener les premières phases d'étude d'une quatrième étude relative au dimensionnement des travaux sur deux gravières présentant un risque fort de capture par l'Allier.

Le budget prévisionnel s'élève à 500.308 € dont 397.000 € de prestations que nous venons d'évoquer.

CT Val d'Allier alluvial

Il s'agira de poursuivre l'étude initiée en 2019 sur les zones d'expansion des crues et de mener en cette dernière année de contractualisation l'étude bilan de la mise en œuvre afin de poser les bases d'une éventuelle programmation sur la période 2021-2026.

Le budget prévisionnel s'élève à 106.350 € dont 40.000 € pour l'évaluation du contrat.

Pour en terminer avec le bassin de l'Allier :

SAGE Sioule

Il est prévu principalement de poursuivre les inventaires des zones humides, les discussions avec les loueurs de canoës pour définir une charte et la définition d'un programme d'aménagement, ainsi que d'initier des réflexions sur l'impact cumulé des plans d'eau et la gestion des sédiments dans les grands barrages situés sur l'axe Sioule.

Le budget s'établit à 153.877 € dont 122.000 € liés aux prestations précédemment citées.

Pour le bassin du Cher :

SAGE Cher amont

L'accompagnement des préfigurations des Contrats Territoriaux représentera toujours un axe majeur d'intervention. De plus, sous réserve de boucler les plans de financement, il est prévu d'engager l'inventaire des zones humides en mutualisation avec le SAGE Cher aval.

Le montant du programme d'actions 2020 s'élève à 99.430 € en l'attente de l'éventuelle inscription au budget supplémentaire des crédits nécessaires à l'inventaire des zones humides.

SAGE Cher aval

Au-delà de la poursuite de l'étude HMUC lancée sur le sous-bassin versant du Fouzon et d'un projet tutoré visant à faire un retour d'expérience du transfert du domaine public fluvial aux collectivités. Il est prévu l'engagement d'une déclinaison opérationnelle visant à exploiter les potentialités du territoire en termes de champs d'expansion de crues, pour un montant de 50.000 € sur les 138.587 € prévus globalement au budget.

SAGE Yèvre-Auron

Les objectifs fixés pour 2020 visent à finaliser l'étude opérationnelle « Zones d'Expansion des Crues », à évaluer le protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole mis en place depuis une dizaine d'années et à finaliser et déposer en lien avec le SAGE Cher amont le Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative dans le Département du Cher.

Le budget global s'élève à 133.708 € dont 25.000 € pour l'étude sur le protocole de gestion volumétrique.

SAGE et CT Val Dhuy - Loiret

Il est prévu principalement de mener des études bilan et définition des futures actions du prochain Contrat Territorial, de mettre en œuvre la phase 2 des Assises du Loiret et de poursuivre le suivi mensuel de la qualité des eaux.

Le budget total est de l'ordre de 147.192 €.

SAGE et Contrat territorial Loir

Il est envisagé de poursuivre la démarche de gestion coordonnée des vannages, de poursuivre l'étude d'approfondissement en matière de champs d'expansion de crues et de piloter la rédaction du nouveau contrat territorial Eau qui devrait avoir lieu sur la partie du bassin en Région Pays de la Loire.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions s'élève à 177.255 € dont 95.000 € pour l'évaluation de la démarche de gestion coordonnée des vannages.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, merci. Vous voyez, 10 SAGE gérés par l'Etablissement, avec des montants variables en fonction des actions de chaque SAGE, en fonction des montants prévisionnels sur des travaux. Certains SAGE sont encore en étude, donc il y a moins de travaux ; et pour d'autres, c'est parti, et donc les montants sont beaucoup plus importants.

Une gestion assez fine, encore une fois, des 10 SAGE que nous gérons sur l'ensemble du bassin, avec une vraie mutualisation, une vraie solidarité, une vraie valeur ajoutée et une plus-value qu'on peut apporter. Sans compter encore les coûts, même par l'Agence de bassin, ou l'Agence de l'eau, où là on est dans les SAGE les moins chers du bassin du fait de cette mutualisation, en plus pilotés par l'Etablissement. Et par Laurent, que je remercie, parce que c'est un sacré boulot de gérer tout cela, surtout sur un territoire aussi vaste. Merci à lui et aux animateurs.

Vous avez le programme d'actions des 10 SAGE que nous gérons en partenariat.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

15. Gestion du patrimoine foncier

On a deux délibérations sur la gestion du patrimoine, concernant le site du Veudre et le site de Serre de la Fare.

Zoé DECOLLY.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Oui, ce point concerne donc la gestion de ces deux sites.

Site du Veudre

Depuis plusieurs années, l'Etablissement passe des conventions de participation financière avec les communes de Chantenay-Saint-Imbert et Tresnay. Ces conventions prévoient une participation financière de l'Etablissement pour les travaux réalisés sur le patrimoine bâti appartenant à l'Etablissement et qui est mis à disposition de ces communes, pris en charge dans la limite de 50% de 20.000 € de travaux réalisés.

Suite à la demande de renouvellement de ce dispositif de la part des deux communes, nous vous proposons de renouveler ces deux conventions de participation financière selon les mêmes modalités pour les travaux qui seront réalisés en 2020 et sans préjuger d'une décision de l'Etat sur l'opportunité de la préservation des réserves foncières de l'Etablissement au regard de l'évolution du projet d'ouvrage du Veudre.

Site de Serre de la Fare

Il s'agit ici de la convention de mise à disposition avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes qui porte sur la gestion des biens agricoles de l'Etablissement.

L'Etablissement est propriétaire de biens fonciers sur le site de Serre de la Fare. Ces terrains, qui se situent sur les communes de Chadron, Goudet, Le Brignon, Saint-Martin-de-Fugères et Solignac-sur-Loire en Haute-Loire, totalisent une surface de plus de 175 hectares. Depuis 2013, la gestion de ces biens agricoles a été confiée à la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes via une convention de mise à disposition et une convention de gestion de ces biens agricoles.

La convention de mise à disposition arrivant à son terme, nous vous proposons aujourd'hui de poursuivre selon les mêmes modalités par la signature d'une convention qui irait jusqu'au 10 novembre 2025.

A titre illustratif en 2018, sur l'ensemble des parcelles concernées, la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes a géré pour nous 27 baux pour un coût de 3.500 €, ce qui a permis la perception de plus de 6.000 € de fermage pour l'Etablissement.

Nous vous proposons deux délibérations associées.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Je rappelle que pour le Veudre, la décision est suspendue.

Donc on attend. J'étais allé visiter il y a quelques mois, à peu près un an. On a des biens qui se dégradent mais voilà, on ne peut rien faire pour l'instant, on est propriétaire (l'Etablissement), mais tant que l'Etat n'indique pas sa position sur le projet, on ne peut pas faire grand chose.

Concernant en effet Serre de la Fare, là c'est différent parce qu'on a des revenus et on n'est pas dans la même configuration.

Sur cette gestion du patrimoine, est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Je voulais juste repréciser que j'avais été relancée par SOS Loire Vivante pour le rachat éventuel de la bâtisse, puisqu'ils l'utilisent. Et c'est vrai que peut-être ça serait intéressant qu'ils puissent carrément la racheter. Ça éviterait les frais de réparations parce que c'est quand même un bâtiment ancien qui tombe un peu. Peut-être que ça serait intéressant pour nous de nous en délester.

INTERVENTION DE M. FRECHET

M. le directeur

INTERVENTION DE M. EUDE

Sur le sujet, il peut être rappelé qu'il y a des règles de droit public qui font qu'on ne peut pas faire de cadeaux. Quand il s'agit du patrimoine de l'Etablissement et qu'il s'agit de confier à des privés, il y a un principe de mise en concurrence. Et par définition, on ne peut pas faire cadeau à qui que ce soit de quoi que ce soit. C'est la raison pour laquelle avait été lancée une procédure permettant éventuellement de mettre à disposition ces biens, qui n'avait pas prospéré, sachant qu'en plus, à côté de cette association que vous citez et qui avait fait part de ses intentions depuis très longtemps, il y a aussi d'autres associations qui se sont manifestées et ont avancé des montants.

Il y a eu aussi des personnes privées qui se sont intéressées à ce bien, avec des projets qui posaient question. Par rapport à cela, prudemment, les élus de l'Etablissement avaient dit : « On va peut-être éviter, pour quelque chose qui de toute façon historiquement est là depuis un certain temps, de générer des problèmes qui vont finir par faire très mal et coûter très chers.

Sur l'occupation, il a été rappelé à plusieurs reprises, par courriers, qu'une occupation sans droits, sans titre, est illégale. Après, ça renvoie à la responsabilité de chacun.

On sait la portée symbolique de ce lieu, on sait ce qu'il représente, mais en même temps, cela ne nous autorise pas à déroger au droit en vigueur.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Mais oui mais du coup, je ne sais pas si notre courrier sera assez costaud.

INTERVENTION DE M. EUDE

Par mesures d'économie, on évite de recourir autant que possible à tout ce qui est prestations d'huissiers, d'avocats, etc.

INTERVENTION DE M. FRECHET

SOS Loire Vivante, on les voit régulièrement. D'ailleurs, tout à l'heure, en début de séance, on leur a octroyé une subvention de 4.530 €, ce qui veut dire qu'on les soutient. Je les connais bien et ça se passe bien. Je leur reparlerai de ce dossier, en effet.

16. Gestion du personnel

Et on arrive à la gestion du personnel, avec plusieurs dossiers.

Besoin des services (Aménagement et gestion des eaux)

Afin de poursuivre la définition du contenu d'un contrat territorial de gestion quantitative et qualitative dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron et de permettre ainsi sa signature prévue fin 2020, il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 au titre du besoin des services le contrat d'ingénieur de l'agent basé à Bourges, chargé depuis avril 2019 de cette mission. Donc, on continue.

Tableau des effectifs de l'Etablissement (Avancements de grade)

Suite à la réussite aux examens professionnels de trois agents de catégorie B et également en lien avec l'évolution des missions de deux agents de catégorie A, il est proposé à partir du 1^{er} janvier et du 1^{er} mai 2020 la transformation au tableau des effectifs de deux postes de technicien en postes de technicien principal de seconde classe, d'un poste de rédacteur en poste de rédacteur principal de seconde classe et de deux postes d'ingénieur en postes d'ingénieur principal.

On fait tous cela dans nos collectivités. On ouvre des postes pour pouvoir affecter les personnes.

Mise en place du télétravail dans la collectivité

Quelque chose qui est nouveau au niveau de l'Etablissement : la mise en place du télétravail dans la collectivité. Il est proposé de donner un accord de principe afin que le prochain Comité Technique puisse être saisi sur la mise en place du télétravail au sein de l'Etablissement, pour laquelle les principes suivants devraient être retenus :

- Seules les activités totalement dématérialisées pourront être télétravaillées.

- Une seule journée de télétravail par semaine, dans la limite de 40 semaines par an.
- Les agents titulaires ou contractuels dont le contrat est supérieur à un an sont éligibles avec une distance de trajet domicile/travail d'au moins 15 kilomètres. Les agents à temps partiel ne peuvent pas bénéficier du dispositif.
- La demande de télétravail ne procédera que d'une démarche volontaire de l'agent qui devra faire une demande motivée auprès de sa hiérarchie.
- L'autorité territoriale pourra le cas échéant refuser la demande après vérification de la compatibilité de la demande avec la nature des activités et l'intérêt du service notamment.
- Les autorisations de télétravail seront délivrées pour une durée d'un an, renouvelables à la demande de l'agent.
- Des autorisations à titre exceptionnel et dérogatoire pourront être accordées de manière ponctuelle pour des raisons médicales, après avis du médecin de prévention.

Le télétravail se met en place dans beaucoup de collectivités et je pense que c'est important de le mettre également à l'Etablissement.

Prise en charge des frais de déplacements des agents de l'Etablissement

Il est proposé de modifier la dernière délibération sur les frais de déplacement des agents de l'Etablissement suite à l'arrêté du 11 octobre 2019 qui revalorise les frais de repas. J'ai découvert ça. Alors, ça intéresse beaucoup d'entre nous. Vous savez que le montant était fixé à 15,25 € et il passe à 17,50 € à partir du 1^{er} janvier 2020. On va pouvoir prendre 2 cafés !

Il est proposé d'approuver les 4 délibérations :

- Besoin des services
- Tableau des effectifs
- Télétravail
- Frais de déplacement

Est-ce que cela apporte des commentaires, des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

M. le Président, je voulais remercier les élus pour avoir permis les avancements de grade pour plusieurs agents. Compte tenu des efforts consentis pour ne pas augmenter la charge et absorber en quelque sorte les deltas occasionnés par les non-remplacements et la neutralisation d'un certain nombre de postes, ces avancements de grade sont particulièrement bienvenus.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pas de souci, M. le Directeur, par rapport aux agents.

17. Questions diverses

On a terminé l'ordre du jour. J'avais prévu de vous parler du plan Loire mais on en a parlé lors des débats concernant le budget. Je ne vais donc pas revenir dessus.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Très rapidement, pour quand même continuer sur la question du plan Loire, je voudrais redire à quel point on a dû batailler sur la question du repeuplement du saumon et du financement de cette mission qui était quand même pluriannuelle. Et donc, se retrouver en fin de programmation à ne pas pouvoir la réaliser dans les conditions normales du fait de problématiques de financement était quand même un vrai souci et une vraie difficulté qui s'est reportée sur les collectivités de l'amont, alors que ce n'était pas notre cœur de métier que de s'occuper de ça.

Je tiens vraiment à signaler ici que c'est une vraie difficulté d'avoir à cofinancer des choses qui ne relèvent pas de la compétence d'une collectivité.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci.

Madame DEVAUX.

INTERVENTION DE MME DEVAUX

Je voulais savoir si vous aviez des nouvelles de l'audit qui avait été fait en juin dernier par les deux inspecteurs.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est l'objet aussi de la réunion de tout à l'heure avec le Préfet de bassin où ils seront présents.

Soyons précis. Ce n'était pas un audit, ce n'était même pas une inspection, c'était une mission d'appui, mais je trouve que votre mot est très significatif ? J'ai déjà vu les inspecteurs et je leur ai déjà dit ma perception et je le redirai tout à l'heure devant le Préfet de Région. Je rappelle que c'était une mission que nous avons diligentée à deux signatures, celle du Préfet de bassin et moi-même, encore une fois pour qu'on ait un appui par rapport à la reprise entre autres des digues et à la prévention des inondations. Et cette mission d'appui - et je pense que votre terme est très révélateur - s'est un peu transformée en audit. Donc on va voir un petit peu ce qu'il en est et ça va se faire tout à l'heure devant le Préfet. Et on vous tiendra bien sûr au courant, on fera une petite information par rapport à cela.

INTERVENTION DE M. DUPONT

J'ai une interrogation par rapport au débat qu'il y avait sur les fonds européens, notamment les fonds FEDER. Quand on voit les difficultés qu'on a à financer nos projets et qu'on sait que par ailleurs la France est mauvaise élève sur les fonds européen, qu'on les consomme assez peu ou moins bien, si jamais vous avez des fonds européens mais qui d'aventure ne rentreraient pas dans la bonne case parce qu'on sait bien faire ça, je souhaiterais qu'on puisse avoir une information très très rapide, parce que si on peut essayer de mettre des projets en face et éviter que cet argent ne soit perdu, surtout sur ces problématiques où on en a tous, là, en effet c'est une compétence nouvelle, hein, l'Etat nous l'a bien dit, donc pas de transfert de finances, on a bien compris, mais on a quand même les charges dès maintenant, à divers niveaux, que ce soit en prévention ou en travaux, tous, dans nos collectivités. Donc je pense que l'EP Loire serait le bon outil pour nous relayer l'information et qu'on ne perde pas d'argent, et pour vous et pour nous.

INTERVENTION DE MME RIVET

La Région est très bonne élève là-dessus, on ne laisse pas perdre d'argent européen. Je parle en présence d'un ancien responsable des fonds européens effectivement, de la Région, et c'est vrai sur cette programmation comme sur la précédente. Cependant, on a eu des difficultés bien sûr et l'EP Loire en a pâti sur les questions de mise en place des financements. En revanche,

sur la consommation on n'a pas de problème. Ce que j'évoquais tout à l'heure, c'était le financement des infrastructures, enfin tout ce qui concerne les inondations. En revanche, sur des petites études, enfin je pense que le FEDER n'est pas adapté à financer, le FEDER est trop lourd pour financer des études *[phrase interrompue par autre intervenant]*

On n'a pas encore d'éléments sur ce qui va se passer mais, en tout cas, l'intention de la Région est de demander à ce qu'il se poursuive, comme, je pense, tout le monde autour de la table, et en particulier ces financements, c'est-à-dire le CPIER et le POI FEDER. Voilà ce qui va être demandé au cours de l'année prochaine, je suppose. Je vous invite à venir au Forum des Acteurs qui évoquera tout ça. C'est le 8 janvier, vous m'avez dit ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je vous souhaite au nom de l'Etablissement de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour la CAO, on se retrouve toute de suite, dans cette même salle.

Merci et bon retour à tout le monde.